

PROTECTION DE L'ENFANCE : CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE PROTECTION POUR TOUS

Jugements de protection non exécutés, mesures ineffectives faute de travailleurs sociaux, épuisement des professionnels, colère des enfants et des familles abandonnés à eux-mêmes...

C'est porteuse de ces constats que l'AFMJF souhaite associer sa voix aux alertes lancées par les présidents de conseils départementaux le 31 août 2023 dans leur demande d'états généraux, et par les présidentes du Conseil national de protection de l'enfance et du Conseil national de l'adoption dans leur demande de plan Marshall du 11 septembre 2023.

L'AFMJF partage l'analyse de la mission sénatoriale sur la protection de l'enfance d'un accroissement des besoins avec 29% d'augmentation des mesures de protection depuis 2007, d'une insuffisance ou d'une inadéquation des prises en charge et d'une défaillance de mise en œuvre des trois lois de protection de l'enfance.

L'AFMJF dénonce une insuffisance des réponses du droit commun à certains besoins fondamentaux des enfants et des familles, qui jouent un rôle essentiel de prévention : la pédopsychiatrie, les structures de prise en charge du handicap et de la santé, les dispositifs d'aide au logement, l'école, les associations d'éducation populaire, les services d'aide à la personne et aux familles. Or l'assistance éducative est la voiture-balai de tout ce qui n'a pas fonctionné auparavant et les cabinets de juges des enfants un véritable observatoire des manques de la prévention.

Une évolution profonde des pratiques est urgente, qui permette, même lorsque les enfants sont confiés, un **véritable travail de soutien et d'accompagnement des familles** de plus en plus précarisées, en coordination avec tous les acteurs. **Les interventions dans un cadre administratif méritent d'être développées et réinvesties**, afin d'engager ou restaurer les titulaires de l'autorité parentale dans la protection de leurs enfants. Un **meilleur appui sur les ressources familiales des enfants et sur la société civile** est également indispensable. Car la protection des enfants est l'affaire de chacun et pas uniquement des institutions.

Par ailleurs, l'AFMJF déplore la **désaffection des métiers de l'aide** aux familles et aux enfants et appelle à leur **revalorisation** forte et à un **réenchantement du travail social** par le soutien aux pratiques professionnelles innovantes et la considération publique qui leur est apportée.

Pourtant, l'évolution des textes depuis 2007 permet une attention plus soutenue aux besoins fondamentaux des enfants, une diversification des prises en charge, pose des exigences de qualité, permet une meilleure articulation entre l'administratif et le judiciaire par le principe de subsidiarité. Elle reflète l'évolution des modes de vie et des attentes de la société : lutte contre les violences intrafamiliales et les violences sexuelles, revendication du respect des droits des personnes, prise en compte des opinions des enfants.

Il reste maintenant à passer de la théorie à la pratique, des déclarations d'intention à l'affectation et à la juste répartition des moyens, l'Etat devant jouer le rôle d'un garant de l'égalité de traitement sur le territoire national.

L'AFMJF est prête à apporter sa contribution à la réflexion et à l'action sur les moyens d'y parvenir.

Pour l'AFMJF,
Alice GRUNENWALD
Présidente
contact@afmjf.fr